



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1859**

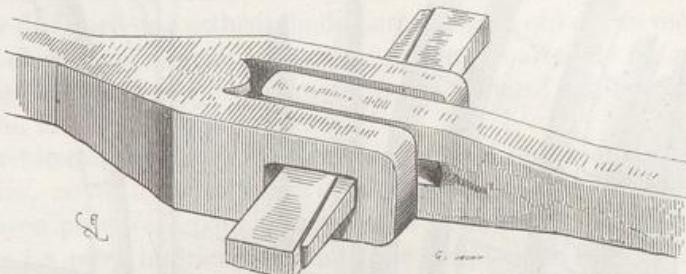
Chaîne

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80329](#)

réunies à leurs extrémités par des boucles et des clavettes, ainsi que l'indique la fig. 8<sup>1</sup>. On tendait la chaîne fortement en frappant sur les

8



clavettes, comme on le fait aujourd'hui pour les chainages dont les bouts sont assemblés à *traits-de-Jupiter*.

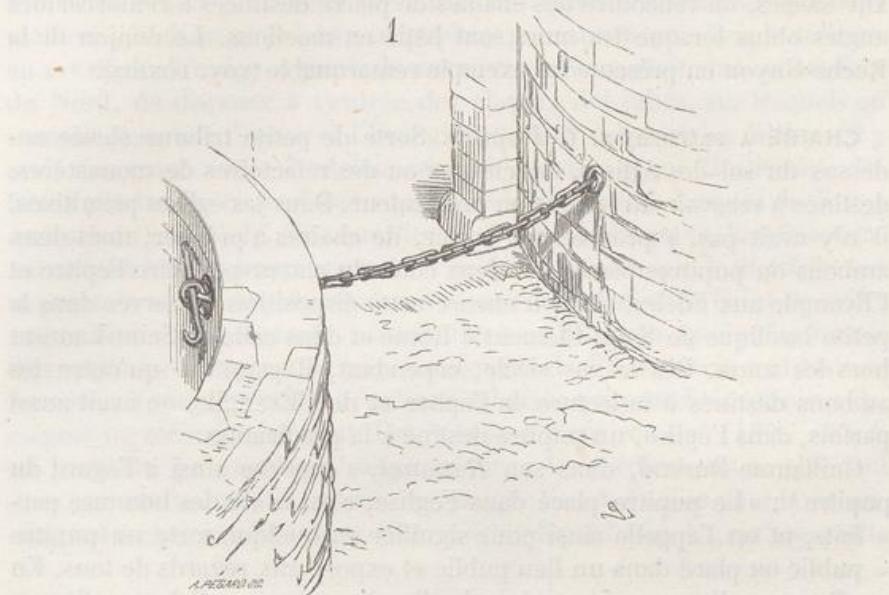
**CHAINE.** Pendant le moyen âge et jusque vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, il était d'usage de placer aux angles des rues, aux portes des villes et des faubourgs, à l'entrée des ponts, des chaînes que l'on tendait la nuit, ou lorsqu'on craignait quelque surprise. Ces chaînes, fort lourdes, étaient scellées d'un bout à un gros anneau fixe et de l'autre venaient s'accrocher à un crochet<sup>2</sup> ou à une barre de fer, sorte de verrou garni d'un moraillon entrant dans une serrure que l'on fermait à clef pour empêcher les premiers venus de détendre la chaîne. Lorsque les chaînes étaient tendues dans une ville, il devenait impossible à de la cavalerie de circuler ; les piétons même se trouvaient ainsi arrêtés à chaque pas<sup>3</sup>. Dans les rues, les maisons permettaient de sceller les chaînes à leurs parois ; mais sur les routes, à l'entrée des ponts ou des faubourgs, en dehors des portes et passages, les chaînes étaient attachées à des poteaux de bois avec contrefiches. Ces supports étaient désignés sous le nom d'*estaques*. En temps de paix, les portes des villes restaient souvent ouvertes la nuit, et on se contentait de tendre les chaînes, attachées à l'extérieur, d'une tour à l'autre. On voit encore, à la porte Narbonnaise de Carcassonne, la place de la chaîne ; elle était scellée d'un bout à la paroi de l'une des tours ; l'autre bout était introduit, par un trou pratiqué à cet

<sup>1</sup> Ce détail est copié sur le grand chaînage qui fut placé, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, sur le sol du triforium de la cathédrale d'Amiens pour arrêter le boulement des quatre piles de la croisée, fatiguées par la charge de la tour centrale, avant l'incendie de cette tour.

<sup>2</sup> On voit encore un de ces grands crochets à l'angle du mur sud de la cathédrale d'Amiens, près de la façade.

<sup>3</sup> « Deniers payez pour la coutence des kaisnes que on a fait en aucunes rues. » — Compte de recette et dépense de Valenciennes, année 1414. — Les chaînes nouvellement faites, sans compter les anciennes, étaient au nombre de quatre-vingt-treize.

effet, dans la salle basse de la tour en face ; on passait une barre de fer dans le dernier chaînon, et, du dehors, il n'était plus possible de détendre la chaîne. La fig. 1 explique cette manœuvre très-simple.



**CHAINE (DE PIERRE).** Dans la bâisse on désigne, par chaines, des piles formées d'assises de pierre ou de matériaux résistants se reliant aux maçonneries et ne présentant pas de saillies sur le nu des murs. On ne trouve que rarement ce procédé employé dans les constructions du moyen âge. Quand les murs sont en maçonnerie ordinaire, et qu'on veut les renforcer par des points d'appui espacés plus résistants, la chaîne de pierre forme presque toujours une saillie extérieure, et prend alors le nom de *contre-fort*. Cependant les constructions rurales, militaires ou civiles, bâties avec économie, présentent quelquefois des chaines de pierre noyées dans les murs et ne portant pas une saillie à l'extérieur, mais formant un pilastre intérieur pour porter une poutre, une charge quelconque. Alors, pour économiser les matériaux et pour éviter les évidements, ces chaines sont appareillées et posées ainsi que l'indique la fig. 1 : les pierres A formant boutisse, les pierres B parement exté-

